

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° II-CF254

présenté par

M. Ratenon, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

-----

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

| <b>Programmes</b>                                                                                | <b>+</b> | <b>-</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|
| Emploi outre-mer                                                                                 | 0        | 1        |
| Conditions de vie outre-mer                                                                      | 0        | 0        |
| Centres d'examen des concours de la fonction publique dans les Outre-mer <i>(ligne nouvelle)</i> | 1        | 0        |
| <b>TOTAUX</b>                                                                                    | 1        | 1        |
| <b>SOLDE</b>                                                                                     | 0        |          |

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, nous souhaitons vous proposer de permettre aux citoyens ultra-marins de passer les concours de la fonction publique sur leurs territoires respectifs.

Si c'est évidemment déjà le cas pour certains diplômes nationaux comme le baccalauréat, il existe pour de nombreux concours, la possibilité de passer les épreuves écrites des concours de la fonction publique dans différents centres d'examen. Nous vous proposons donc de mettre en place un centre d'examen dans chaque territoire d'outre-mer et de mettre en place les conditions pratiques afin de garantir une égalité de traitement pour le déroulement des épreuves.

Si la multiplication des lieux d'examen pour les épreuves d'admission apparaît impossible pour certaines voies de recrutement, il reviendra alors à l'État de prendre en charge les frais de déplacement et de logement le cas échéant.

En effet, étant donné les coûts induits par le passage de concours administratifs en Hexagone, de nombreux jeunes concitoyens habitant les territoires ultramarins sont dans l'incapacité financière de se présenter. Et cela donne aussi souvent lieu à de l'autocensure. C'est une inique inégalité de traitement.

La mise en place d'une telle dérogation visant à permettre aux Ultramarins de passer leurs concours dans leur propre département ou territoire apparaît aussi comme une opportunité pour enrichir le vivier de la fonction publique.

C'est pourquoi la puissance publique devrait prendre en charge la mise en place de centres de concours dans les différents territoires d'Outre-mer.